

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h02 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 18 décembre 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2017-12-374**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Centre d'Action Bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Demande de soutien financier pour l'année 2018
- 13.2 Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville – Garde – Prolongation et autorisation de signature
- 13.3 Impression des bulletins municipaux : Info Otterburn Park et Info loisirs – Octroi du contrat
- 13.4 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2017
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2017
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92

## 5. Réglementation

- 5.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92
- 5.2 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-12
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 383-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018
- 5.4 Adoption du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018
- 5.5 Adoption du Règlement numéro 415-16 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2018

## 6. Administration générale

- 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6.2 Dépôt du rapport de la greffière – Déclaration de participation des membres du conseil municipal à la formation obligatoire en éthique et déontologie en matière municipale
- 6.3 Prolongation du contrat de travail du directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing.
- 6.4 Prolongation du remplacement de madame Stéphanie Julien au poste temporaire de responsable des communications
- 6.5 Demande d'une carte de crédit pour madame Stéphanie Julien, responsable temporaire des communications
- 6.6 Modifications – Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités, commissions et organismes
- 6.7 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
- 6.8 Embauche du directeur du Service des travaux publics de la Ville
- 6.9 Achat d'un logiciel informatique pour le Service de l'urbanisme – PG Solutions – Autorisation de signature
- 6.10 Union des municipalités du Québec – Formation pour les nouveaux élus – Participation d'un membre du conseil municipal

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2017
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-12-01
- 7.3 Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (M.R.C.) – Approbation des prévisions budgétaires de l'exercice 2018

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée – 414, rue des Groseilliers

- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 30, rue du Prince-Edward
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 69, rue Eleanor
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 232, rue du Prince-Albert
- 9. Travaux publics
- 10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Appui à la Ville de Beloeil – Demande d’aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Réfection du terrain synthétique
  - 10.2 Reconduction de l’entente entre la Ville et la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres – Désignation d’un observateur – Autorisation de signature
  - 10.3 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d’organisme – Troupe de théâtre des deux rives
  - 10.4 Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. – Demande d’aide financière – Saison de navigation 2018
  - 10.5 Service du loisir et de la culture – Embauche d’un surveillant d’activités temporaire
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h04 à 20h12 :

- 1. **Giulio Della Cioppa** **Demande d’acceptation de dérogation mineure**

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **1. Monsieur Denis Parent, maire**

En mon nom et celui des membres du conseil municipal, je suis heureux de vous accueillir à la dernière séance ordinaire pour l’année 2017.

Depuis la séance ordinaire de novembre, j’ai assisté, ainsi que quelques élus, à plusieurs événements et conseils d’administration des différentes régies, entre autres :

- a) Conférence de Presse de lancement de la 25e édition – Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu, le 22 novembre 2017;
- b) Centre local de développement (CLD) – CA, le 22 novembre 2017;

- c) Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRC), conseil des maires, le 22 novembre 2017;
- d) Collectif d'Art, 10<sup>e</sup> anniversaire – Vernissage et conférence de presse, le 23 novembre 2017;
- e) Centre de femmes L'Essentielle – Levée symbolique du drapeau blanc dans le cadre de la campagne des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, le 24 novembre 2017 (Jacques Portelance, maire suppléant);
- f) Municipalité régionale de comté (MRC), conseil des maires, séance extraordinaire, le 28 novembre 2017;
- g) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, CA, le 29 novembre 2017;
- h) Culture Montérégie, 40<sup>e</sup> anniversaire, le 29 novembre 2017;
- i) Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDC) – Forum social – Regroupement pour le développement social de la Vallée, le 30 novembre 2017 (Jacques Portelance, maire suppléant) Plus d'une centaine de personnes présentes, principaux enjeux sociaux pour améliorer notre vie dans la Vallée du Richelieu;
- j) Table de la Petite Enfance – Fête de Noël, le 9 décembre 2017 (Denis Parent, maire, Jacques Portelance, conseiller et Louis Côté, conseiller);
- k) Guignolée organisée par les pompiers, le 10 décembre 2017 (Denis Parent et quatre (4) conseillers);
- l) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Assemblée spéciale du CA, le 13 décembre 2017;
- m) Société pour les enfants handicapés du Québec – Assemblée générale extraordinaire, le 13 décembre 2017 – Changement de nom : Fondation Papillon
- n) Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu – CA, le 14 décembre 2017;
- o) FADOQ-Otterburn Park – Dîner des aînés, le 17 décembre 2017.

## **2. Monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal**

### **Levée du drapeau**

Levée symbolique du drapeau blanc dans le cadre de la campagne des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, le 24 novembre 2017.

## **RÉSOLUTION 2017-12-375**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2017, tel que rédigé.

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 NOVEMBRE 2017

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2017.

## AVIS DE MOTION

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LA ZONE HC-91 ET AFIN D'AJOUTER UN LOGEMENT À LA ZONE H-92

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92.

L'objet du présent règlement est d'amender le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés de 3 bâtiments avec des dispositions spécifiques dans la zone HC-91 et de porter le nombre de logements de la zone H-92 actuellement de 22, à 23.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 7 décembre 2017.

#### Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-12.*

## RÉSOLUTION 2017-12-376

### ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LA ZONE HC-91 ET AFIN D'AJOUTER UN LOGEMENT À LA ZONE H-92

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2017 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT** que le présent projet de règlement sera présenté en consultation publique et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-12, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2017-12-377**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-12**

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications règlementaires constituées du premier projet de Règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Premier projet de règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 8 janvier 2018, à 20h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 383-24.*

**RÉSOLUTION  
2017-12-378**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE  
TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes, la Loi sur la fiscalité municipale et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que suivant les modifications la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal peut fixer plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 383-24 intitulé Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-23.*

**RÉSOLUTION  
2017-12-379**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE  
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les cités et villes confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 399-23 intitulé Règlement établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 415-16.*

**RÉSOLUTION  
2017-12-380**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-16 DÉCRÉTANT LES TAXES  
D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes, la Loi sur la fiscalité municipale et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 415-16 intitulé Règlement décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2018, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, messieurs les conseillers Mario Borduas et Alexandre Dubé-Poirier déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE – DÉCLARATION DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, Me Julie Waite, greffière de la Ville, dépose à la présente séance du conseil municipal, son rapport portant sur la participation de monsieur le maire Denis Parent et de messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté et Jacques Portelance à la formation obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale destinée aux élus municipaux s'étant tenue le 6 décembre 2017.

**RÉSOLUTION  
2017-12-381**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE, MONSIEUR ALAIN COUSSON, ING.**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général ou de directeur général intérimaire;

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général intérimaire est actuellement comblé par monsieur Alain Cousson, ing. et ce, depuis le 19 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Cousson se terminera le 31 décembre 2017 et le conseil municipal se dit satisfait de la prestation de travail de monsieur Cousson;

**CONSIDÉRANT** les nombreux dossiers actuellement en cours dont le renouvellement des conventions collectives, le recrutement d'un nouveau directeur des travaux publics, l'accompagnement du nouveau directeur de l'urbanisme et les projets associés aux infrastructures (dont la piscine extérieure);

**CONSIDÉRANT** que la Ville et monsieur Cousson souhaitent reconduire le présent contrat de travail en vigueur jusqu'au 21 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Cousson est actuellement à 98 % de la structure salariale de la classe 1 et demande à atteindre 100 % de la classe 1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que l'ajout de trois (3) jours de vacances pour atteindre quinze (15) jours de vacances par année;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de nommer monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employés cadres attitrés à ces postes et de l'autoriser à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiements pendant ces périodes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation adressée aux membres du conseil municipal en date du 22 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville prolonge le contrat de travail de monsieur Alain Cousson, ing. au poste de directeur général de la Ville jusqu'au 21 décembre 2018 à 100 % de la classe 1 de la structure salariale des employés de niveau cadre et lui octroi trois (3) jours de vacances supplémentaires pour atteindre quinze (15) jours de vacances par année;

**QUE** la Ville reconduise la nomination de monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employées cadres attitrées à ces poste et ce, jusqu'au 21 décembre 2018;

**QUE** la Ville reconduise également les conditions de travail de monsieur Cousson, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et les politiques de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre signés le 19 avril 2017;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions de travail soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-12-382**

**PROLONGATION DU REMPLACEMENT DE MADAME STÉPHANIE JULIEN AU POSTE  
TEMPORAIRE DE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** que madame Stéphanie Julien occupe temporairement le poste de responsable des communications depuis le 31 octobre 2016 en remplacement de l'employée attitrée à ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville prolonge le remplacement de madame Stéphanie Julien au poste temporaire de responsable des communications jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018;

**QUE** le taux horaire de madame Julien soit fixé conformément à l'échelon 6 de l'échelle salariale 2017 de la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** madame Julien bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-12-383**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR MADAME STÉPHANIE JULIEN,  
RESPONSABLE TEMPORAIRE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** que dans l'exercice de ses fonctions, madame Stéphanie Julien, responsable temporaire des communications, effectue différentes dépenses pour le bénéfice de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour madame Stéphanie Julien, responsable temporaire des communications, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-12-384**

**MODIFICATIONS – DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS  
COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** les membres du conseil municipal modifie le tableau de délégation de leurs mandats afin de retrancher la nomination du représentant au CLD de la Vallée-du-Richelieu puisque la nomination des administrateurs au conseil d'administration est une tâche dévolue au conseil des maires à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** les membres du conseil municipal nomme un substitut pouvant siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un représentant au comité de sécurité municipale et un représentant au comité sur le sport, le loisir et la culture et un second représentant à la commission des ressources humaines, tel que spécifié audit tableau;

**QUE** le tableau modifié de délégation des mandats des membres conseil municipal fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long.

**RÉSOLUTION  
2017-12-385**

**DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS  
POUR SERVICES RENDUS**

**CONSIDÉRANT** que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus par un membre du conseil municipal dans le cadre de trois (3) dossiers d'enquête de la Commission municipale du Québec, relativement à l'éthique et à la déontologie, dont les numéros sont CMQ-66283, CMQ-66284 et CMQ-66285;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 23 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une somme de 2 719,30 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de ces trois dossiers;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION  
2017-12-386**

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la démission de l'employé occupant le poste de directeur du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'EMBAUCHER** monsieur Michel Samson, T.P., au poste de directeur du Service des travaux publics, à compter du 19 décembre 2017, pour débiter sa prestation de travail le 3 janvier 2018;

**QUE** le salaire annuel de monsieur Samson soit fixé conformément à la classe 2, échelon 8, de l'échelle salariale 2017 des employés de niveau cadre;

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Samson, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Voirie – salaire régulier;

**QUE** le conseil municipal approuve la demande de carte de crédit pour monsieur Samson auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 5 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-12-387**

**ACHAT D'UN PROLOGICIEL INFORMATIQUE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME – PG SOLUTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que pour aider à l'efficacité du Service de l'urbanisme lors des inspections notamment, il est important de se doter d'un prologiciel de PG Solutions, soit le module « Mobilité »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville achète un prologiciel informatique de PG Solutions au coût de 3 174,46 \$, taxes applicables incluses, comprenant, entre autres, les frais de formation, de configuration et d'installation et un contrat d'hébergement, d'entretien et de soutien au montant annuel de 960,04 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** le directeur du Service de l'urbanisme soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de services auprès de PG Solutions;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2017-12-388**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS – PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation aux nouveaux élus à participer à une formation d'une durée de dix (10) heures portant sur la gestion stratégique d'une municipalité, la relation entre les élus et l'administration, les règles et enjeux de la gestion budgétaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance, à participer à cette formation qui se tiendra à Longueuil les 19 et 20 janvier 2018;

**QUE** les frais d'inscription de 250 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

**QUE** toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2017-12-389**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE AU  
14 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 15 novembre au 14 décembre 2017 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	90 043,21 \$
Liste des dépôts directs	283 047,14 \$
Liste au 12 novembre 2017 Chèques n <sup>os</sup> 17068 à 17123	160 821,50 \$
Chèques n <sup>os</sup> 16954 à 17067	23 777,61 \$

**Déboursés par retraits bancaires** **208 411,76 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **766 101,22 \$**

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-12-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-12-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2017-12-390**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (M.R.C.) –  
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après M.R.C.);

**CONSIDÉRANT** que la M.R.C. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2018;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année financière 2018, prévoyant des contributions municipales totales de 10 785 953,98 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2018, soit de 977 484,14 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-12-391**

**DEMANDE DE PIIA POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE – 414, RUE DES GROSEILLIERS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le changement du revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement proposé à l'origine était constitué de pierre grise, de lattes de pin couleur cèdre de l'ouest ainsi que d'acrylique de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que ce revêtement a été accepté suite à la résolution 2017-07-220;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau revêtement proposé pour les murs extérieurs est composé de pierre grise, de déclin de fibrociment de couleur « Cobble Stone » et de déclin de métal architectural de couleur « Torréfiée »;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-46-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à :

- l'utilisation du fibrociment, mais avec l'amendement suivant : de texture imitation bois;
- l'utilisation de déclin de bois plutôt que du déclin de métal architectural comme matériau de revêtement pour les murs extérieurs.

**RÉSOLUTION  
2017-12-392**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 30, RUE DU  
PRINCE-EDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le remplacement du revêtement des murs extérieurs pour un revêtement en déclin de bois d'ingénierie de couleur « Granite »;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura l'ajout des moulures de coin en aluminium blanc;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura l'ajout de fenêtres sur les quatre façades munies de contours en aluminium blanc;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura l'ajout d'une porte patio donnant sur la cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que la porte avant sera remplacée pour une porte de couleur rouge vif;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura l'ajout de deux patios en bois traités de couleur rouge munis de garde-corps en bois traité rouge avec barrotins de fer ornemental à l'avant et à l'arrière du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la prolongation de l'avant-toit en cour avant;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement de la toiture actuelle sera remplacé par les mêmes matériaux de revêtement existants, soit en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-47-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- les moulures soit en déclin de bois d'ingénierie (même matériau que le revêtement des murs extérieur);
- les barrotins soit en fer ornemental ou en bois.

**RÉSOLUTION  
2017-12-393**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 69, RUE  
ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise la révision de la résolution numéro 2016-10-369;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse souhaite conserver la couleur du panneau latéral telle quelle, soit rouge et blanc;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-48-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal rejette la demande de PIIA puisque le projet n'a pas obtenu la majorité des voix des membres du comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION  
2017-12-394**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 232, RUE DU  
PRINCE-ALBERT**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le remplacement du revêtement sur les élévations latérales et arrière;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux proposés sont un déclin de vinyle de couleur grise ou un déclin de bois d'ingénierie également de couleur grise;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser également des travaux déjà effectués tels, la façade avant qui a été repeinte en gris, le remplacement de la galerie avant, le remplacement du patio arrière, l'ajout de la porte patio sur le mur arrière ainsi que le retrait de la porte de service sur le mur arrière;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-49-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2017-12-395**

**APPUI A LA VILLE DE BELOEIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – RÉFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beloeil travaille actuellement sur le projet de réfection de son terrain synthétique;

**CONSIDÉRANT** la portée régionale de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est partie prenante de l'entente intermunicipale relative au frais de financement du terrain synthétique situé à Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain accueille la pratique régionale du football et du soccer en association avec les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que le terrain synthétique de Beloeil requiert une réfection majeure pour assurer la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur invite les organismes municipaux à soumettre leurs projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park appuie la Ville de Beloeil dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la réfection du terrain synthétique à Beloeil.

**RÉSOLUTION  
2017-12-396**

**RECONDUCTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA MAISON DES JEUNES QUATRE FENÊTRES – DÉSIGNATION D'UN OBSERVATEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de ladite Politique, au titre des services offerts aux adolescents;

**CONSIDÉRANT** que ces objectifs sont précisément d'encourager et de soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles d'Otterburn Park, de développer et d'améliorer le mieux-être et la qualité de vie de tous les adolescents otterburnois et de favoriser l'épanouissement des adolescents en leur offrant l'opportunité d'être des partenaires essentiels dans le développement et l'amélioration de la qualité de la vie de tous les citoyens;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville reconduise jusqu'au 31 décembre 2018, l'entente intervenue entre elle et la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres afin que cette dernière poursuive sa mission en opérant un lieu de rencontres et de soutien au développement pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville, le cas échéant;

**QUE** monsieur le conseiller Louis Côté soit désigné à titre d'observateur aux rencontres du conseil d'administration de cet organisme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-93-970 – MDJ4F – subvention.

**RÉSOLUTION  
2017-12-397**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – TROUPE DE THÉÂTRE DES DEUX RIVES**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance à titre d'organisme de la Troupe de théâtre des deux rives;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme sans but lucratif a pour objectif de réunir des passionnés de théâtre de la Vallée-du-Richelieu afin d'offrir des ateliers de jeu et faire pratiquer les arts de la scène aux résidents de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde à la Troupe du théâtre des deux rives, le titre d'organisme reconnu conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2017-12-398**

**GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SAISON DE NAVIGATION 2018**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités riveraines de la rivière Richelieu n'assurent pas de patrouille nautique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer une surveillance nautique sur la rivière Richelieu pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. et leur demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville accorde une aide financière de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. pour la saison estivale 2018;

**QUE** les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION  
2017-12-399**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – EMPAUCHE D’UN SURVEILLANT  
D’ACTIVITÉS TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu’un surveillant d’activités temporaire a quitté ses fonctions et qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’un remplaçant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 12 décembre 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville embauche monsieur Yorick Milot pour combler le poste de surveillant d’activités temporaire à compter du 3 janvier 2018;

**QUE** son taux horaire soit fixé à l’an 1 de sa fonction et conformément à la grille des salaires des employés saisonniers en vigueur;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-21-141 Comm. Scolaire – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-12-400**

**CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE DE  
SOUTIEN FINANCIER POUR L’ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d’action bénévole de la Vallée-du-Richelieu a adressé une demande de subvention à la Ville pour l’année 2018;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme est de promouvoir et développer l’action bénévole et ainsi répondre au besoin du milieu en offrant différents services à la clientèle aîné et les familles;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme a pour objectif la lutte à la pauvreté et l’exclusion sociale et son champs d’action regroupent les services suivants, soit le développement de l’action bénévole, le soutien à la communauté, la gouvernance et la vie associative;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville verse un montant de 300 \$ à titre de soutien financier au Centre d’action bénévole de la Vallée-du-Richelieu pour l’aider à poursuivre sa mission;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subvention - organisme.

**RÉSOLUTION  
2017-12-401**

**SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE – GARDE –  
PROLONGATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la garde interne prend fin le 31 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville prolonge la garde du Service de sécurité incendie et de sauvetage, au plus tard, jusqu’au 31 décembre 2018, le tout conformément aux conditions prescrites à la lettre d’entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park;

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park, afin de donner effet à la présente.

**RÉSOLUTION  
2017-12-402**

**IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK ET INFO LOISIRS  
– OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression des bulletins Info Otterburn Park et Info loisirs pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Hebdo Litho a déposé une proposition afin de réaliser ces impressions;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable temporaire des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 décembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté;

**QUE** la Ville adjuge le contrat d'impression des bulletins Info Otterburn Park et Info loisirs à l'entreprise Hebdo Litho, pour un prix de 17 522,18 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans la proposition de cette imprimerie;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341- Communication – journaux.

**RÉSOLUTION  
2017-12-403**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION  
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le budget de l'année 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un budget total de 40 815 375 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2018, soit de 1 274 570 \$.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION  
2017-12-404**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h47.

---

Denis Parent,  
**Maire**

---

Me Julie Waite,  
**Greffière**